



Bulletin de liaison

Ouvriers des Parcs et Ateliers

Retraités



N°5

Juillet 2021

Edito : les vieilles recettes

Sommaire :

Edito : les vieilles recettes

Page 1

Hommage à Eugène Gilet

Pages 2-3

Saône et Loire : De la prospérité à l'agonie La triste fin de vie d'un Parc ?

Pages 4-5

AG de la section retraités

SNOPA CGT du 17

Page 6

FSPOEIE Quelques chiffres clés

Page 7

Prélèvement de l'impôt à la source

Page 8-9

Votre avis nous intéresse

Page 9

Matériels de travaux d'hier et d'avant hier

Page 10

Juillet 2021. Ce maudit virus va-t-il lâcher prise ? Va-t-on pouvoir retrouver une vie quasi normale ? Le gouvernement et les pouvoirs publics en s'appuyant sur une campagne de vaccination intensive, lâchent la bride, guidés par les intérêts économiques dans cette période estivale favorable à plus de consommation.

Les conséquences sociales et économiques de la pandémie se font déjà ressentir : très favorable pour une infime minorité qui continue de s'empiffrer et extrêmement défavorable pour une grande majorité qui subit et se retrouve face à la précarité.

Nous aurions pu penser que cette pandémie nous ouvre les yeux sur l'intérêt général, sur un nouveau modèle de société, plus juste, plus équitable, plus humain...

Mais force est de constater que les dogmes reprennent vite le dessus. Nous voilà repartis vers une société capitaliste où les mots : croissance, consommation, profits raisonnent dans nos oreilles à longueur de journée. Arguments repris en amont de l'élection présidentielle, par des candidats qui n'ont aucune envie de changer de modèle économique et qui préfèrent mettre en avant le réchauffement climatique et l'insécurité. Sujets certes très importants mais qui ne peuvent être résolus à long terme qu'en remettant en cause le système capitaliste et par un renforcement de l'intérêt général impliquant une inévitable redistribution de la richesse.

Le taux d'abstention aux élections départementales et régionales doit nous interpeller. La démocratie est réellement en danger. Les électeurs qui ne se déplacent pas pour élire leurs représentants des collectivités

territoriales démontrent un déni de la classe politique d'une part et une méconnaissance de la décentralisation qui est en train de se finaliser d'autre part.

Nos camarades OPA du secteur routier dans les DIR vont être pleinement concernés par une nouvelle phase de décentralisation prévue par la loi intitulée Décentralisation, Déconcentration, Différenciation, Simplification (3DS). L'Etat prévoit en effet une nouvelle vague de transfert des routes vers les départements et régions ce qui fait qu'il ne resterait plus de que 1000 à 1300 kms de routes à l'Etat, réseau principalement autoroutier qui pourrait être facilement concédé au secteur privé par la suite. Ce qui signifierait qu'à terme, l'Etat se sera débarrassé de l'ensemble du réseau routier.

Mais quelle incidence pour l'utilisateur contribuable qui a déjà financé le réseau routier par l'impôt qui se verra contraint d'en payer l'usage par les péages autoroutiers et peut être par un retour de l'écotaxe déjà dans les tiroirs de certaines collectivités en recherche de financement de leurs infrastructures.

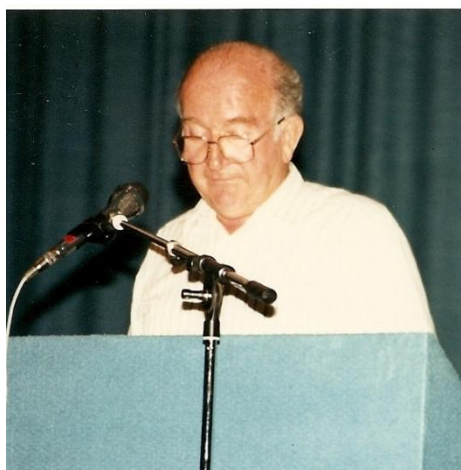
Les vieilles recettes de la droite sont toujours là, en faisant croire que les intérêts des plus démunis sont les mêmes que ceux qui détiennent les richesses. Quelle imposture ! Quelle connerie de croire que diminuer la protection sociale va dans l'intérêt des salariés. Et pourtant ils insistent en ressortant la réforme des retraites qui n'a d'autre objectif de diminuer le niveau des retraites. À titre indicatif pour les OPA le niveau de retraite entre les années 1990 et aujourd'hui a chuté de 25%, Si la réforme s'applique, ce seront 25% supplémentaires de baisse des pensions. Notre régime de retraite le FSPOEIE disparaîtra et nos pensions auront fondu de moitié en 30 ans !

Va-t-on encore les laisser faire ? Cela semble impensable. Nous sommes dans un défi relevant de la lutte des classes qui n'a jamais cessée d'exister. Mais cela demande que chacun en ait conscience et ait la volonté de se mobiliser.

Salariés du privé, de la fonction publique, actifs retraités, nous sommes tous concernés, dans la même galère. Et pour nous retraités il s'agit de l'avenir de nos enfants et petits enfants !

Bonnes luttes et bonnes vacances à tous !

Eugene Gilet nous a quittés !



Eugène Gilet camarade emblématique de notre syndicat vient de tirer sa révérence à l'âge de 94 ans. Eugène rentra au syndicat national CGT OPA en 1963 avant d'en devenir permanent syndical et secrétaire général en 1968. Mandat qu'il honorera jusqu'en 1987.

Eugène GILET dans la lignée d'Edmond DUCOUT figure historique de notre organisation syndicale fait partie de ces hommes qui ont contribué à bâtir le socle de nos règles statutaires.

Avec toute l'équipe du bureau national de l'époque, nous lui devons des règles qui perdurent encore aujourd'hui telles que l'indexation sur le point d'indice de la fonction publique, le supplément familial de traitement, la majoration des heures supplémentaires intégrant l'incidence des congés payés, l'augmentation du taux de la prime de rendement et de la prime d'ancienneté ...

Ce qui caractérisait Eugène c'est avant tout son attachement aux OPA et aux parcs. Il avait balisé sa ligne de conduite et il n'y a jamais dérogé, sous l'écorce il y avait une grande fermeté de principes et d'engagements qui honorent un homme de conviction. Il n'hésitait pas devant un ministre à s'opposer à des modifications statutaires jugées par notre syndicat contraire aux intérêts des OPA.

Il défendait nos missions, nos métiers spécifiques qui sont la racine de nos règles statutaires particulières et de notre affiliation à notre régime de retraite.

L'engagement d'Eugène a été sans failles pour défendre les OPA, leurs spécificités, leurs valeurs. Il a fallu tout le courage, la ténacité et l'abnégation de ces camarades, nous devons nous en souvenir.

L'histoire des OPA ne fait que se répéter et encore aujourd'hui on tente de faire disparaître les OPA en les noyant dans la masse des fonctionnaires et en supprimant leurs missions et métiers.

Eugène à la retraite n'a pas été épargné par la dureté de la vie mais il a pu néanmoins bénéficier d'une retraite heureuse et paisible dans son beau pays de Vendée.

Le SNOACGT adresse ses plus sincères condoléances à son épouse, à sa famille, à ses amis, à ses camarades

Merci Gegène pour tout ce que tu as fait pour les OPA !

Montreuil le 07 juin 2021

Gégène

C'est sous ce presque pseudonyme que tu étais connu dans bon nombre de départements français.

Moi, c'est au cours de l'année 1971 que j'ai fait ta connaissance. Tu étais le secrétaire général du syndicat CGT des Ouvriers des Parcs et Ateliers de l'Équipement (les OPA).

Tu étais impressionnant par ta connaissance des textes et tu avais l'art et la manière de nous faire partager ce savoir et nous amener à agir pour les faire améliorer.

Tu avais une attention toute particulière à l'activité des parcs. Tu savais que celle-ci était un élément majeur dans la défense de notre catégorie d'agents de l'État.

Pendant plus de vingt ans tu as eu la confiance des OPA pour diriger avec les membres du bureau national l'activité de notre organisation. Tu étais très proche des responsables de nos sections syndicales et tu pouvais reconnaître un de ces responsables au premier son de sa voix.

Pour ceux qui t'ont succédé, tu as laissé une trajectoire que nous nous sommes appliqués à respecter. Mais les réformes successives ont considérablement bousculé notre environnement. Mais l'exemple de la détermination dont tu faisais preuve reste la boussole de notre organisation.

Malgré cet engagement, tu savais t'évader de cette mission. Il était agréable de parler avec toi de jardinage, tu étais heureux avec ton petit bout de terrain qui surplombait le barrage de l'Yon où tu taquinais le goujon et élevais deux ou trois moutons.

Je t'ai vu très embarrassé quand on t'a demandé de démonter le petit local que tu avais construit sur ce terrain.

Tu savais aussi valoriser les fruits que tu récoltais et en faire déguster les extraits que tu obtenais.

Nous sommes certes de moins en moins nombreux à te connaître, c'est un peu le cours de la vie.

Cependant, ton rôle, le souvenir de ton action ne sont pas inscrits à la craie sur une ardoise qui s'efface à la première pluie.

Le journal « l'Ouvrier » et quelques livres en gardent une trace importante avec d'autres militants de notre syndicat.

Merci pour ce que tu as fait !

Merci pour l'héritage que tu as laissé !

Merci à Madame Gilet pour le temps qu'elle nous a laissé te prendre !

Merci aux enfants qui ont passé des soirées sans toi !

Sois sûr que ton souvenir chez les OPA perdurera longtemps.

Pierre Pineau

Saône et Loire

De la prospérité à l'agonie

La triste fin de vie d'un Parc ?

Notre journal l'OUVRIER est toujours riche d'informations, le dernier particulièrement, toutes les infos ont le même axe, l'avenir et le devenir des OPA. Que ce soit sur le réseau routier l'avenir des DIR donc des OPA. Sur le chantier statutaire, l'avenir de notre statut et du FSPOEIE que vont devenir les OPA ? L'acte 4 de la décentralisation ?

Attention DANGER ? Titre de l'article consacré à la DIR Centre-Est et plus spécialement sur l'avenir du Parc situé sur la commune de Saint-Marcel 71.

Le Parc avait subi des attaques, perdu des activités mais avait su rebondir. Les OPA se sont toujours adaptés aux nouvelles tâches mais la création des DIR est surtout le non remplacement, l'abandon de toute embauche a entraîné le Parc dans une spirale infernale. Aujourd'hui comment sauver le Parc? C'est comme pour la Covid, le malade a besoin d'une oxygénothérapie renforcée, Le traitement obligatoire, c'est l'embauche !

Un petit peu d'histoire, le Parc de Saône et Loire a vu le jour vers les années 1938-1939.

C'est à cette période que sont construits les premiers bâtiments sur la commune de Saint Marcel, les premiers ouvriers sont embauchés, le Parc des Ponts et Chaussées était né . Un bras de la Saône sépare les communes de Chalon-sur-Saône et de Saint Marcel, ce bras de rivière servait de ligne de démarcation pendant la seconde guerre mondiale Chalon en zone occupée et Saint Marcel zone libre et certains ouvriers devaient traverser tous les jours cette triste frontière. Le Parc se situe à une centaine de mètres de cet endroit.

Le département de Saône et Loire est vaste, plus de 8200 KM² d'autres implantations s'imposent deux autres localisations seront créées à la sortie de la guerre : Cluny dans le sud du département et Autun dans le Morvan.

« Le Parc de Saône et Loire un exemple » tel est le titre en première page du journal l'Ouvrier dans les années 1950.

Voici le Parc que j'ai découvert lors de mon embauche en Juin 1967.

Avec toutes les autres embauches qui suivirent, c'est un changement total de génération qui était en marche. Lors de mon arrivée le plus jeune avait 12 ans de plus que moi, les départs à la retraite se sont succédés pendant les années qui suivirent, la génération du baby-boom avait envahi le Parc .

A cette époque l'effectif était de 99 OPA : Saint Marcel 48 OPA, Cluny 22 OPA, Autun 22 OPA et 3 OPA à la base aérienne de Saint Yan et 4 à la DDE à Mâcon.

Le Parc entreprise de TP de la DDE, avec ses ateliers, 15 ouvriers l'atelier de ST Marcel (mécaniciens, peintre, menuisier, pneumaticien, magasinier, métallier-chaudronnier) chef d'équipe et chef des ateliers. Cluny et Autun avaient aussi un atelier de mécanique avec 4 et 5 mécaniciens, 1 chef d'équipe et 1 magasinier ; tous les autres OPA étaient à l'exploitation. Et quelle exploitation !!!! Et quel matériel !!! Répanduses, gravillonneurs, chargeurs, compacteurs, niveleuses, pelles excavatrices, tout le matériel des peintres routiers, le matériel pour assurer le service hivernal. Le Parc avait été doté de matériel du plan Marshall, matériel venu des Etats Unis pour la reconstruction de la France.

Le Parc intervient sur les 4400 KM des routes départementales. En enduits, les 6 trains d'enduits répandent jusqu'à 13000 tonnes de liant. Les 4 équipes de peintres interviennent sur les RN, les RD et dans certaines communes. Les ateliers assurent les réparations et l'entretien des différents engins, poids lourds, VL du Parc, des subdivisions et de la DDE.

Le Parc a aussi sa station de fabrication d'enrobés à froid à ST Marcel avec des pointes de fabrication de 120 tonnes/ jour. Les liants sont réchauffés dans les stations de ST Marcel, d'Autun et de Cluny.

C'était le Parc jusqu'en 1986, le nouveau président du Conseil Général supprime sur 3 ans tous les enduits du Parc sur RD, en 3 ans le Parc a perdu sa principale activité, et les équipes de peintures sur une nouvelle décision du même président du CG ont été expulsées des chantiers sur RD, un après-midi sur une simple communication téléphonique. par la suite le Parc a végété certains OPA sont partis au Conseil Général,

d'autres en subdivision ou encore à VNF canal du Centre Les 2 implantations d'Autun en 2010 et Cluny en 2014 sont abandonnées, fermées, plus d'OPA plus de Parc. Les OPA d'Autun sont transférés au Laboratoire d'Autun.

Les DIR sont créés avec une nouvelle organisation. La Saône et Loire est l'un des 13 Départements de la DIR Centre EST qui s'étale au Nord de L'AUBE, au Sud la DROME à l'est la SAVOIE et à l'ouest la NIEVRE.

J'ai bénéficié du CFA en 2002 et je n'ai pas trop connu ce chamboulement, mais comme de nombreux OPA, j'étais très pessimiste sur l'avenir des DIR !!!!!!! Maintenant il ya des CES Centre d'Entretien Spécialisé. des CEI Centre d'Entretien d'Intervention. , des PC des Postes de Commandement. et ce n'est pas fini il ya des GLF (des gestionnaires de flottes) des Fliteurs qui s'occupent de la gestion des véhicules et qui dispatchent les tâches. Titres très pompeux sur le papier mais avec quoi et avec quel effectif cela fonctionne ? Il faut se donner les moyens de son ambition mais nous assistons à l'hallali des services, tout privatiser, plus de service public.

Le Parc intervenait fortement en service hivernal. ST Marcel 5 circuits Autun et Cluny 2 circuits chacun aujourd'hui ST Marcel intervient sur ½ circuit c'était notre rôle d'intervenir sur RN et notre mission de service public pour le public pour la sécurité là aussi tout est privatisé peut en importe le prix c'est du n'importe quoi.

J'ai conservé de fortes relations avec les copains du Parc et je vais souvent leur rendre une petite visite, et ce qui est train d'arriver ne me surprends pas, depuis des années j'ai vu fondre les effectifs et disparaître les missions. Oui, quelle claque lors d'une de mes visites, à l'atelier des ouvriers d'une société privée (AximumElectronique Signalisation)équipaient les véhicules neufs, en signalisation flèches et panneaux lumineux , le ver était dans le fruit , Au Parc les copains savent faire, ce ne sont pas les tâches et les missions qui manquent, ce sont les hommes pour les exécuter et qui doivent être embauchés .

Le Parc comme tous les services publics est une victime sacrifiée sur l'autel du profit, lors de la suppression des enduits en 1986 les entreprises privées se sont partagées le Département et nous voyons aujourd'hui le résultat le réseau départemental est de plus en plus en mauvais état.

L'atelier va disparaître il n'y aura plus de mécanos en 2023, plus de métallier à l'automne 2021 plus de chef d'atelier en Septembre 2021, il n'y a plus de technicien électronique depuis début Mars, qui va réaliser les réparations ? Les privés ? Un dimanche ? , un jour de fête ? La nuit ? il y a aussi des matériels spécifiques pour des tâches spéciales je voudrais bien voir les délais de réparation !!!!

Nostalgie, triste nostalgie pour nous retraités, ce PARC c'est toute notre vie active, plusieurs décennies, beaucoup de camaraderie et de luttes pour l'amélioration de notre statut, de nos missions, de notre salaire, Mai 1968, Novembre Décembre 1995, 1000 OPA à Paris, Tous nos congrès.

Quel gâchis, quelle tristesse, mais quels souvenirs 36 ans d'OPA, quels souvenirs de mes compagnons, de mes copains, le PARC de Saône et Loire quel exemple !!!

Amitiés

Fraternellement

Georges Fraillini

Assemblée Générale de la section « retraités » SNOPA CGT des Charente Maritimes

La section des retraités SNOPA CGT du département 17 s'est réunie le 25 mars en présence de Christian MULON secrétaire, Jean LACLAU trésorier, Jacky CHAINTRIER, Gérard BOUYER, Dominique MERCIER, Thierry ROYER.

Etaient invités : Maryse CANTIN USR17, Franck BERTRAND CTD, Excusé, Richard BARON

Dans un contexte de crise sanitaire, la présence de 11 camarades à cette assemblée générale est à souligner.

La séance a démarré à 9 h 30 à la Bourse du travail de SAINTES par une minute de silence observée à la mémoire des camarades disparus.

C'est Jean LACLAU qui s'est chargé du rapport d'introduction. Rapport qui a suscité de nombreuses interventions.

Tout d'abord, la crise sanitaire due à la pandémie Covid pose d'énormes difficultés pour rencontrer les retraités, certains ne sont pas vaccinés ce qui explique sans doute le nombre d'absents.

Les camarades ont pointé la journée d'action du 31 mars avec plusieurs rassemblements prévus à Rochefort, La Rochelle, Saintes, avec une distribution de tracts pour laquelle ils sont invités à s'inscrire.

La casse des services publics a été au centre des débats avec des exemples concrets : Hercule chez EDF, la santé, les fermetures des agences de trésoreries...

L'influence des médias est pointée, véritables outils à formater les esprits.

Les moyens d'action posent toujours des questions ; il est proposé de signer les pétitions en ligne et sur papier (carte pétition)

Les camarades de l'interpro ont mis l'accent sur plusieurs points :

- Les élections professionnelles des TPE (très petites entreprises).
- Le système de santé qui est préoccupant notamment au niveau des centres de santé.
- Information sur l'inscription pour une demi-journée d'info sur la dette publique,

La continuité syndicale a été abordée avec la difficulté de continuer à se syndiquer lorsqu'on est en retraite. La syndicalisation des retraités dans le 17 : Jean LACLAU fait état de la trésorerie concernant l'année 2020, 17 syndiqués, moins deux par rapport à 2019.

Un point est également fait sur la presse syndicale.

En fin de séance, des questions sont posées sur le recours amiante

Fin de la séance à 12 heures 30

Pour la section retraités 17,
Christian MULON

FSPOEIE rapport annuel 2019

Le Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE) constitue un régime spécial de retraites. Institué par la loi du 21 mars 1928, afin de créer un cadre commun à l'ensemble des ouvriers de l'État, il assure, selon le principe de la répartition, la couverture des risques vieillesse et invalidité des ouvriers des établissements industriels de l'État.

La gestion du fonds a été confiée à la Caisse des Dépôts par la loi du 21 mars 1928. Les droits de ses affiliés, actifs et retraités sont fixés par décrets du 5 octobre 2004, n°2004-1056 et n°2004-1057.

Les opérations du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels d'État (FSPOEIE) sont retracées dans le programme 742, « Ouvriers des établissements industriels de l'État », du compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » prévu dans l'article 21 de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF)

Quelques chiffres clés (Données au 31/12/2019)

EMPLOYEURS : 367

établissements

- Armées: 152 ;
- Transition écologique et solidaire: 174
- Anciens combattants : 6 ;
- Intérieur : 14 ;
- Industrie : 2
- Economie et finances, de l'Action et des Comptes publics: 11
- Autres: 8

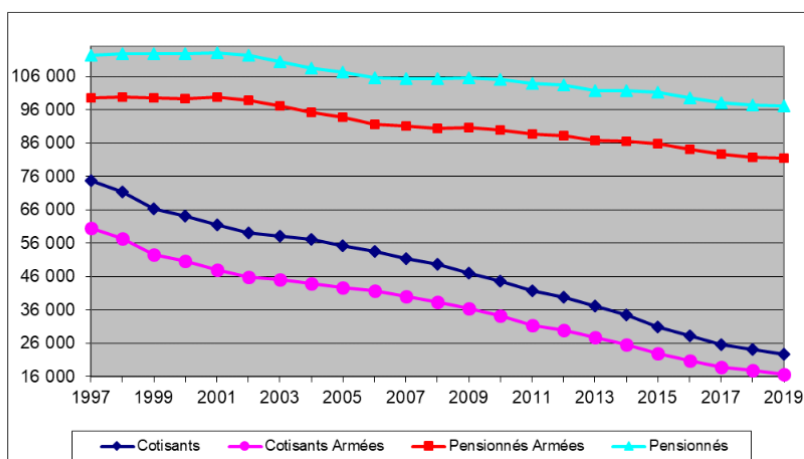
22 770 cotisants,

- Armées: 16 574
- Transition écologique et solidaire: 5 018
- Intérieur: 583
- Économie et finances, de l'Action et des Comptes publics: 345
- Autres ministères: 250

ÉVOLUTION DES COTISANTS ET PENSIONNÉS

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE COTISANTS ET DE PENSIONNÉS

1997 – 2019



97 045 pensionnés et 1216 pensions payées sous avances.

L'effectif des pensionnés diminue légèrement en 2019 de -1,09% (99 344 pensionnés en 2018). Le fonds dénombre 66 510 pensions de droit direct et 30 535 pensions de droit dérivé, soit 97 045 pensions versées en titre définitif.

Il résulte de la baisse de l'effectif des cotisants et de la baisse de l'effectif des pensionnés une légère diminution du rapport démographique, qui s'établit fin 2019 à **0,23 cotisant pour 1 retraité**.

FINANCEMENT-Les besoins de financement du Fonds sont couverts par :

LES COTISATIONS : 20,54% du financement du FSPOEIE

Taux de la retenue à la charge des : 11,10% à partir de 2020

Taux de la contribution à la charge des employeurs : 35,01 %

UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE : 75,24% du financement du FSPOEIE

Cette subvention est inscrite sur les programmes ministériels rémunérant des ouvriers des établissements industriels de l'État. Cette subvention est versée par les différents ministères, selon les proportions et le calendrier suivants : 60 % au premier trimestre de l'exercice et les 40 % restants à la fin du deuxième trimestre.

Prélèvement de l'impôt à la source

(Source site FSPOEIE)

Si vous êtes imposable, votre retraite est soumise au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Depuis le 1er janvier 2019, le FSPOEIE a connaissance du taux de prélèvement à appliquer sur votre pension. C'est la Direction Générale des Finances Publiques qui a adressé ce taux de prélèvement à votre caisse de retraite. Celle-ci peut alors calculer et prélever le montant de l'impôt sur votre pension, puis le verser directement à l'administration fiscale.

Vous n'avez aucune démarche à accomplir auprès du FSPOEIE.

En cas de question sur votre situation fiscale, sur le taux de prélèvement ou le montant imposable, seuls les services fiscaux sont en mesure de vous apporter une réponse.

Vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance de votre taux, en consultant votre avis d'imposition.

Actualisation de votre taux de prélèvement à la source

Que votre taux soit identique au précédent ou qu'il ait été modifié, il a été communiqué à votre Caisse de retraite par les services fiscaux et il s'appliquera automatiquement sur votre pension.

Pour toute question relative à votre taux de prélèvement ou à son éventuelle modification, seule l'administration fiscale est en mesure de vous répondre au 0 809 401 401 (service gratuit + Prix d'appel) ou sur votre compte personnalisé sur le site www.impots.gouv.fr.

Rappel, pour toute question sur les modalités du prélèvement à la source, nous vous invitons à :

- Consulter le site internet www.impots.gouv.fr
- Contacter l'administration fiscale au 0 809 401 401 (Service gratuit + prix appel)
- Vous rendre au guichet du centre des finances publiques dont les coordonnées figurent sur votre dernier avis d'imposition.

Ci-dessous toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le prélèvement à la source

Quand mon attestation fiscale est-elle mise à disposition ?

Elle est mise à votre disposition, chaque année, dans le courant du mois de janvier, sur votre [espace personnel Ma retraite publique](#). Vous pouvez également la demander en appelant le serveur vocal au 05 56 11 40 40, vous devrez composer le 4. Pour obtenir une attestation de paiement, composez le 3.

Quel montant d'impôt vais-je payer tous les mois ?

Le montant de votre impôt est calculé à partir du montant imposable de votre pension, auquel s'applique le taux fourni par l'administration fiscale.

Ce montant sera visible sur votre attestation de paiement, disponible sur Internet dans votre espace personnel Ma retraite publique. Vous pouvez également l'obtenir par téléphone au 05 56 11 40 40 (7 jours sur 7, 24h sur 24).

Si vous êtes non imposable, aucun impôt ne sera prélevé.

Qu'est-ce que le montant imposable mensuel ?

Il correspond au montant mensuel brut de votre pension, complété d'éventuels accessoires (majoration pour enfant, nouvelle bonification indiciaire, supplément aide-soignante...) et déduction faite de la contribution sociale généralisée déductible.

Pour déterminer le montant de l'impôt, il faut lui appliquer votre taux de prélèvement.

Vous pouvez vérifier ce taux sur le site www.impots.fr ou sur votre avis d'imposition.

Quel taux est appliqué à ma pension ?

Il s'agit du taux de prélèvement calculé par l'administration fiscale et communiqué ensuite à votre caisse de retraite.

Il est accessible sur votre attestation de paiement, disponible sur votre [espace personnel Ma retraite publique](#).

Vous pouvez le vérifier sur le site www.impots.gouv.fr
Il figure aussi sur votre avis d'imposition.

Je pars à la retraite : quel taux me sera appliqué ?

A votre départ à la retraite, l'impôt sera calculé sur la base d'un taux barème, le temps que l'administration fiscale communique votre taux réel à votre caisse de retraite. Ce délai peut prendre 2 à 3 mois.

J'ai demandé un changement de taux : quand va-t-il être appliqué ?

L'administration fiscale communiquera à votre caisse de retraite votre nouveau taux, dans un délai de 2 à 3 mois. Il sera alors appliqué au montant imposable de votre pension pour calculer le montant de l'impôt prélevé.

Je perçois plusieurs retraites : sont-elles toutes soumises au prélèvement à la source ?

Oui, le prélèvement de l'impôt est effectué sur chacune de vos pensions. Chaque caisse de retraite assure ce prélèvement sur la prestation qu'elle verse. Le montant de l'impôt ainsi calculé est reversé directement à la Direction Générale des Finances Publiques.

Je vis à l'étranger : suis-je concerné par le PAS ?

En tant que résident à l'étranger et imposable en France, votre pension est déjà soumise à un mode de recouvrement particulier, la retenue à la source. Vous n'êtes donc pas concerné par le PAS.

Je ne suis pas imposable : qu'est-ce que ça change pour moi ?

Rien, si vous n'êtes pas imposable, aucun impôt sur le revenu ne sera prélevé sur votre pension.

Ma pension d'invalidité est-elle concernée par le prélèvement à la source ?

Oui, votre pension d'invalidité est imposable et à ce titre, elle est soumise au prélèvement à la source. Si vous percevez une rente d'invalidité ou la majoration pour tierce personne, ces prestations n'étant pas imposables, elles ne sont pas concernées par ce dispositif.



Votre avis nous intéresse

Le bulletin retraité du SNOPA CGT m'intéresse, je veux continuer à recevoir: oui (1) – non

Je peux contribuer à la rédaction d'articles : oui (1) – non

1- communiquez vos coordonnées, son adresse mail et postale à :
orgasnopa@cgt.fr

Rejoignez le SNOPA CGT

Bulletin d'adhésion

Nom	
Prénom	
Adresse postale	
Mail	
téléphone	
Bulletin à retourner à : SNOPA CGT 263 rue de Paris – case 543 93515 Montreuil Cedex Mail : orgasnopa@cgt.fr	

Visitez notre site internet avec sa rubrique retraité : www.snopacgt.com

Matériels de travaux

...
d
H
I
E
R



Porte char



Point à temps



Répandeuse RENAULT



Vannier



Le HUBERT
(issu du plan Marshall)



Bulldozer CONTINENTAL



Empierrement



Sauterelle



Cylindre



Camion DIAMOND
Gravillonneur SPREEDER



Chasse neige LAFFLY



Niveleuse tractée 1900



Niveleuse PIQUART



Cylindre RICHIER



Remorque à Goudron



1900 : Le « cylindre » du parc des
P5C de l'Allier avec sa roulotte



Milieu 1930 : répandeuse de limts
RINCHEVAL (moteur BERNARD)

...
e
t
d
a
v
a
n
t
H
I
E
R